

MAIRIE d'EPEGARD

Compte rendu conseil municipal

Séance du 08 avril 2021

Présents : MM Pascal DEMARE, Jean-François PAYAN, Mme Catherine COTTIN, MM Reynald LAMY, David BESSIN, Christophe LECLERE, Michaël DELAIR, Guillaume PAYAN, Patrick GEZOLME, Mme Jessica LEROUGE,

Excusés : M. LEFORT (pouvoir M. Demare), Mmes MARTIN (pouvoir M. Bessin), DURAND (pouvoir Mme Lerouge)

Absent : M. BUREL

➤ Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le maire expose au conseil municipal le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par Mme ALLAIX.

Les membres du conseil sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	53 740,58	349 273,31	403 013,89
Titres de recette émis (b)	16 964,21	272 286,85	289 251,06
Réductions de titres (c)		200,00	200,00
Recettes nettes (d = b - c)	16 964,21	272 086,85	289 051,06
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	53 740,58	349 273,31	403 013,89
Mandats émis (f)	27 978,83	265 835,38	293 814,21
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	27 978,83	265 835,38	293 814,21
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		6 251,47	
(h - d) Déficit	11 014,62		4 763,15

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-445,51		-11 014,62		-11 460,13
Fonctionnement	113 083,82	445,51	6 251,47		118 889,78
TOTAL I	112 638,31	445,51	-4 763,15		107 429,65
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	112 638,31	445,51	-4 763,15		107 429,65

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020, présenté par le receveur municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 établi par Mme Allaix.

➤ **Adoption du compte administratif 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations	fonctionnement	265 835,38	272 086,85
	investissement	27 978,33	16 964,21
Reports 2019	fonctionnement		112 638,31
	investissement	445,51	
TOTAL		294 259,72	401 689,37
Restes à réaliser	investissement	7 097,00	0,00
Résultat cumulé	fonctionnement	265 835,38	384 725,16
	investissement	35 521,34	16 964,21
	TOTAL CUMULE	301 356,72	401 689,37

➤ **Affectation du résultat 2020**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2020 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2020	
A/ Résultat de l'exercice	6 251,47
B/ Résultats antérieurs reportés	112 638,31
C/ Résultats à affecter	118 889,78
Investissement	
Resultat de l'exercice	-11 014,62
Résultat antérieur reporté	-445,51
Déficit 2020	-11 460,13
RAR Dépenses	7 097,00

Décide d'affecter le résultat comme suit :

1) Affectation au 1068	18 557,13
2) Report en fonctionnement R 002	100 332,65

➤ **Vote des subventions 2021**

Le conseil, après délibération,
- vote ainsi qu'il suit les subventions 2021

Club des primevères	750
Comité des fêtes	4 000
Epéguard gym	150
Football Club Pays du Neubourg	2 800
Société de chasse	100
Coopérative scolaire Epéguard	700
Club de théâtre Epéguard	200
Association « avec les enfants »	200
Croix Rouge Le Neubourg	200
CFAIE	60
Prehandys 276	100
Les Restos du cœur	300
Banque alimentaire	300
Association Charline	75
AFSEP	40
Neubourg Athletic Club	50
Handball Club du Neubourg	50
Centre Normandie-Lorraine	40

➤ **Vote du budget primitif 2021**

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif 2021 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Votés au titre du présent budget	357 158,26	256 825,61
Résultats de fonctionnement reportés		100 332,65
TOTAL	357 158,26	357 158,26

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Votés au titre du présent budget	49 579,60	68 136,73
Restes à réaliser	7 097,00	0,00
Solde d'exécution reporté	11 460,13	
TOTAL	68 136,73	68 136,73
TOTAL DU BUDGET	425 294,99	425 294,99

➤ **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021**

Exposé :

La nouvelle réforme transfère la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des communes afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation.

En raison de ce transfert, le taux de TFPB communal de référence est rebasé à compter de 2021 ainsi : taux communal 2020 + taux TFPB départemental 2020 (20,24 %), soit pour la commune 14,19 % + 20,24 % = 34,43 %

Le conseil municipal, après délibération, vote les taux d'imposition 2021, sans augmentation, ainsi qu'il suit :

Taxe foncière (bâti)	34,43
Taxe foncière (non bâti)	40,77
Taux CFE	14,63

➤ **Pacte de gouvernance de la communauté de communes du pays du Neubourg**

Monsieur le maire expose que la loi du 27 décembre 2019 dite « loi engagement et proximité » prévoit que chaque EPCI doit soumettre au débat l'élaboration d'un pacte de gouvernance à chaque renouvellement complet du conseil communautaire.

La communauté de communes du Pays du Neubourg a décidé, par délibération du 14 décembre 2020, d'élaborer ce pacte de gouvernance.

Celui-ci doit être soumis aux conseils municipaux des communes membres avant d'être approuvé en conseil communautaire.

Pour rappel, les communes disposent d'un délai de deux mois à compter de la date de notification pour rendre leur avis, soit le 25 mai au plus tard.

Le conseil municipal, après lecture du document et après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable au pacte de gouvernance de la communauté de communes du Pays du Neubourg

➤ **Rétrocession de la voirie du lotissement de la porte des champs dans le domaine communal**

Monsieur le maire expose le dossier de rétrocession de la voirie du lotissement « La porte des champs » dans le domaine communal.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des pièces :

- donne son accord pour la reprise des parties communes du lotissement « La porte des champs » rue cornet peuton dans le domaine public communal.

- dit que les frais de rétrocession seront à la charge de la commune.

- autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

➤ **Questions diverses**

- Monsieur DELAIR expose un problème de vitesse récurrent rue du bout de la ville

FIN DE SEANCE